

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable  
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE Villeroy, dûment convoquée et tenue le 15 juillet 2019, à 19 h 20, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Éric Chartier, maire

M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1

M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2

Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4

M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

**ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Éric Chartier, adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

19-07-166

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 15 JUILLET – 19 H 20

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER AU SIÈGE # 5 ET VACANCE DU POSTE
4. OCTROI DU CONTRAT POUR LE PAVAGE DU RANG 15
5. TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE RANG 16 OUEST
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de ROXANE LALIBERTÉ

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour :

- En remplaçant le point 6 par - Aménagement d'une dalle de béton pour le garage municipal ;
- En ajoutant le point 7 – Levée de l'assemblée ;

Adoptée.

### 3. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER AU SIÈGE # 5 ET VACANCE DU POSTE

La directrice générale par intérim dépose à la table du conseil la lettre de démission remise par le conseiller au siège # 5, M. Michel Gingras.

La directrice générale par intérim avise que le poste est maintenant vacant au sein du conseil.

19-07-167

### 4. OCTROI DU CONTRAT POUR LE PAVAGE DU RANG 15

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait lancé un processus d'appel d'offres pour des travaux de pavage du Rang 15;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions et que les résultats de l'appel d'offres sont les suivants :

Entrep.	Pavage Veilleux	Sintra Inc.	Les Entreprises Lévisienne	Pavage F & F Inc.	Const. et Pavage Portneuf	Groupe STA Inc.	P.E. Pageau Inc.
621 tonnes de ESG-14, incluant enrobé bitumineux, transport, épandage, compactio n et accotement	91 783.80	75 265.20	65 639.70	77 314.50	78 140.43	98 118.00	69 396.75
TPS (5 %)	4 589.19	3 763.26	3 281.99	3 865.73	3 907.02	4 905.90	3 469.84
TVQ (9.975 %)	9 155.43	7 507.70	6 547.56	7 712.12	7 794.51	9 787.27	6 922.32
Coût total	105 528.42	86 536.16	75 469.25	88 892.35	89 841.96	112 811.17	79 788.91

Sur proposition de Danielle Vachon

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de « Les Entreprises Lévisiennes Inc. » au montant de 65 639.70 \$, plus taxes si applicables, pour la réalisation des travaux de pavage dans le Rang 15.

Adoptée.

**19-07-168            5. TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE RANG 16 OUEST**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à des travaux de réparation de la chaussée en pavant une section du Rang 16 Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise « Pavage Lagacé & Frères Inc. » au montant de 16 416.00\$, plus taxes si applicables, et que celle-ci répond aux besoins de la municipalité ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise « Pavage Lagacé & Frères Inc. » au montant de 16 416.00\$, plus taxes si applicables, pour des travaux de pavage dans le Rang 16 Ouest.

Adoptée.

**Le conseiller Yvan Paquet se retire sur ce point.**

**19-07-169            6. AMÉNAGEMENT D'UNE DALLE DE BÉTON POUR LE GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder au déplacement du garage municipal actuellement situé au 382, rue Principale pour l'installer au 339, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'une dalle de béton devra être aménagée pour le nouvel emplacement du garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour réaliser ses travaux, soit une soumission de l'entreprise « Finition de béton LM » au montant de 13 500.00 \$, plus taxes si applicables, et une soumission de l'entreprise « Béton Laurier » au montant de 24 719.85 \$ plus taxes si applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise « Finition de béton LM » répond davantage aux besoins de la municipalité ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise « Finition de béton LM » au montant de 13 500.00 \$, plus taxes si applicables, pour l'aménagement d'une dalle de béton pour le nouvel emplacement du garage municipal.

Adoptée.

**19-07-170      7.    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition de Roxane Laliberté

QUE la séance soit levée à 19 h 41.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

---

Éric Chartier, maire

---

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim